

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
M. Bazin, M. Di Filippo et Mme Corneloup

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 9 par les mots :

« , chaque collectivité participante pouvant confirmer ou retirer sa participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme dans les dispositifs d'insertion, il est nécessaire de prévoir le retrait des parties, qui ne sauraient être liées à vie.

Certaines situations (résultats, contexte budgétaire, ...) peuvent nécessiter un retrait du dispositif, en particulier de la part des collectivités départementales.

Il s'agit de redonner de la souplesse au dispositif et de le laisser fonctionner sur la base du volontariat.

La pérennisation des territoires existants doit en effet pouvoir, pour chaque participant, être revue. Les collectivités, notamment les Départements, se sont engagés dans une expérimentation qui ne saurait être pérennisée de façon automatique.